

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

**PUBLIÉ LE 31/12/2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

**Autres membres présents** : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

**Etaient absents/excusés**: Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

**Secrétaire de séance** : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation : .....	16 décembre2024
Nombre de membres en exercice : .....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : .....	16
Nombre de votants : .....	16
Nombre d'absent : .....	1
Pour : .....	16
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**N°19 : Prestation de restauration des établissements pour personnes âgées (EPA) donnant lieu à facturation au titre de l'année 2025**

Monsieur Le Président expose que dans le cadre d'une réévaluation tarifaire des prestations servies au niveau de la restauration, il est proposé une réactualisation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur la base d'une évolution de +2%.

I. Pour les personnes extérieures

- a) Pour les non rochelais (dont un membre de leur entourage est hébergé dans l'un des EPA du CCAS de LA ROCHELLE)

Repas du lundi au samedi (déjeuner et diner)	11,22 euros
Dimanche et jour férié (déjeuner et diner)	13,26 euros
Repas festif (déjeuner et diner)	18,36 euros

- b) Pour les rochelais âgés de  $\leq 60$ ans (dont un membre de leur entourage est hébergé dans l'un des EPA du CCAS de LA ROCHELLE)

Repas du lundi au samedi (déjeuner et diner)	11,22 euros
Dimanche et jour férié (déjeuner et diner)	13,26 euros
Repas festif (déjeuner et diner)	18,36 euros

**PUBLIÉ LE 31/12/2024**

c) Pour les rochelais âgés de  $\geq 60$  ans

Le tarif applicable selon le revenu brut global de la personne (N-1) en application du barème de la CNAV (2023).

Ressources pour les personnes seules	Ressources pour un ménage	Tarif appliqué pour les déjeuners et diners du lundi au samedi	Tarif appliqué pour les déjeuners et diners des dimanches et jours fériés	Tarif appliqué pour les déjeuners et diners des repas festifs
$\leq 961,08$ €	$\leq 1492,08$ €	6,12 €	7,14 €	9,69 €
De 961,08 € à 1059 € (exclus)	De 1492,08 € à 1696 € (exclus)	7,14 €	8,16 €	11,22 €
De 1059 € (inclus) à 1165 € (exclus)	De 1696 € (inclus) à 1855 € (exclus)	8,16 €	9,69 €	12,75€
De 1165 € (inclus) à 1326 € (exclus)	De 1855 € (inclus) à 2014 € (exclus)	9,18 €	10,20 €	14,28 €
De 1326 € (inclus) à 1484 € (exclus)	De 2014 € (inclus) à 2332 € (exclus)	10,20€	11,73 €	16,83 €
$\geq 1484$ €	$\geq 2332$ €	11,22 €	13,26 €	18,36 €

## II. Pour les professionnels

a) Pour les agents du CCAS

Le tarif appliqué aux repas des professionnels (titulaires, contractuels) correspond à la valeur nominale en cours du chèque déjeuner attribué aux professionnels du CCAS de LA ROCHELLE.

Néanmoins, il ne sera pas appliqué de facturation du repas pour les professionnels participant aux repas dits thérapeutiques (repas qui ont pour objectif de favoriser une prise alimentaire pour les résidents dans un contexte apaisé et optimal).

b) Stagiaires rémunérés

Le tarif est identique à celui des agents du CCAS de La Rochelle.

c) Stagiaires non rémunérés ou effectuant un Service Civique

Il est proposé de maintenir la gratuité du repas pour cette catégorie de stagiaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de valider ces propositions.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE